

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jade Boissonneault-Leroux

<https://www.cadre21.org/membres/a9aaf779cfb98a84d16a8fcc>

Date d'obtention : 2022-01-11 21:22:23

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Premièrement : rencontrer l'élève qui vient dénoncer (témoin ou victime) et compléter la grille d'évaluation seul avec l'élève.

Deuxièmement: Rencontrer la victime (ou le/les témoins nommés pas le dénonciateur) seule pour remplir la grille d'évaluation.

-Confisquer le cellulaire si présence des photos/vidéos selon les élèves , SANS LES REGARDER!

Si je juge que c'est un acte impulsif, je vais rencontrer pour la grille d'évaluation l'élève ayant reçu les photo/vidéos et confisquer l'appareil en question. Par la suite, informer et transmettre les grilles aux policiers pour qu'ils terminent l'intervention avec les élèves concernés et faire la sensibilisation sexto. Si c'est un acte malveillant, je vais rencontrer l'élève "malveillant" pour lui expliquer ce qui s'en vient et confisquer l'appareil pour éviter la diffusion et protéger la victime en attendant l'arrivée des policiers.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Le protocole est très précis et relativement simple à mettre en application pour toutes les possibilités présentées.

Au niveau du cas 1, je pense que Meghan devrait elle aussi bénéficier de la rencontre de sensibilisation Sexto comme son copain afin de prévenir une récidive et d'être informée des conséquences possibles suite au partage de photo ou vidéo intime.

Cas pratique 2 : Je comprend que l'école n'est pas le mandataire de la police, mais est-ce que ce serait pertinent de quand même confisquer le téléphone (ou tout autre appareil) de Marc-André afin d'éviter la propagation des photos/vidéo en attendant l'arrivée et la prise en charge des policiers? (dans la situation, le policier fait un appel, il n'est donc pas présent à l'école pour intervenir avec Marc-André immédiatement.)

Cas pratique 3: Les photos retrouvées par Kevin auraient supposées être détruites lors de la première intervention SEXTO avec Nicolas l'année d'avant. ma question: Y aurait-il une enquête à savoir où et comment Kevin a réussi à les retrouver afin de pouvoir les supprimer définitivement et que la situation ne se reproduise plus. mon commentaire: très bel exemple pour démontrer qu'un coup publié ou envoyé sur internet, c'est très difficile de garder le contrôle et de pouvoir effacer... puisqu'il reste des traces.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate est la seule qui n'a pas vraiment été abordée durant les cas pratique: c'est de mettre au courant les parents. C'est très délicat à amener puisque suite à l'intervention sexto, le jeune devrait en théorie être conscient des conséquences et des risques et/ou les avoir déjà vécu, il pourrait donc ne pas vouloir en parler à ses parents par peur d'avoir d'autres conséquences, par honte, etc.

Une autre étape délicate selon moi, c'est celle où il faut aller rencontrer l'investigateur d'un acte malveillant, mais sans faire l'intervention. J'ai l'impression qu'aussitôt qu'il va prendre connaissance du pourquoi je confisque son téléphone, il va chercher à nier, se disculper et/ou expliquer la situation selon son point de vue. Selon la réalité du jeune (tempérament, diagnostique, etc.), ça pourrait mener à une désorganisation.